



**HAL**  
open science

# La pensée politique corse, des théologiens d'Orezza à Napoléon Bonaparte

Jean-Guy Talamoni

► **To cite this version:**

Jean-Guy Talamoni. La pensée politique corse, des théologiens d'Orezza à Napoléon Bonaparte . Iconosphère de la figure mythique de Napoléon : imaginaires collectifs et personnels, Université de Corse, UMR CNRS 6240 LISA, Sep 2013, Corte, France. halshs-01186028

**HAL Id: halshs-01186028**

**<https://shs.hal.science/halshs-01186028>**

Submitted on 26 Aug 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# La pensée politique corse, des théologiens d'Orezza à Napoléon Bonaparte

(Communication au colloque *Iconosphère de la figure mythique de Napoléon : imaginaires collectifs et personnels*, les 18 et 19 septembre 2013 à Corte, Université de Corse, UMR LISA)

Jean-Guy Talamoni

La spécificité corse, dont personne ne songerait aujourd'hui à contester la réalité, revêt une dimension politique évidente. Il apparaît très clairement, à la lecture de la littérature insulaire, que notre pensée politique a traversé les siècles en conservant ses traits fondamentaux : liée à la tradition italienne et à son réalisme machiavélien, elle a toutefois développé ses singularités au fil du temps, particulièrement au cours de la révolution du XVIIIe siècle. Cette révolution (1729-1769) a durablement structuré la pensée politique corse, comme la Révolution française a structuré la pensée politique française jusqu'à nos jours<sup>1</sup>. Or ces deux révolutions sont d'inspirations fort différentes : la Révolution française a privilégié la notion d'égalité ; elle était fondée sur des abstractions, comme la « volonté générale » ; enfin elle a opéré une rupture avec la tradition, notamment religieuse, à travers la politique dite « de la table rase ». En revanche, la Révolution corse – comme l'américaine du reste – eut pour mot d'ordre « Liberté ». Se méfiant des abstractions – proche en cela des Lumières italiennes – elle a plutôt recherché des équilibres entre les pouvoirs, y compris « claniques »<sup>2</sup>. Enfin, elle n'a pas voulu de rupture dans la tradition<sup>3</sup>.

La pensée politique élaborée en Corse au XVIIIe siècle, que l'on appelle généralement le *paolisme*<sup>4</sup>, conserve aujourd'hui encore une importance considérable,

---

<sup>1</sup> « Depuis la Révolution française et la Première République, la pensée politique française et le champ politique lui-même se sont structurés autour de ces deux événements. » (Vincent Peillon, philosophe et actuel ministre de l'éducation nationale, *La Révolution française n'est pas terminée*, Seuil, 2008, p. 15).

<sup>2</sup> La notion de « clanisme », bien que couramment utilisée, paraît toutefois, sur le plan anthropologique, inappropriée pour décrire la réalité corse. En effet, cette notion suppose une référence à l'ancêtre commun, ce qui ne caractérise aucunement la situation insulaire. Le mot exact serait le vocable corse *partitu* (parti), dans un sens très éloigné de celui de l'expression habituelle « parti politique ».

<sup>3</sup> Sur les différences entre Lumières françaises et italiennes, cf. notamment: Nicola Fruscoloni, «L'Accademia Etrusca nel movimento riformatore del primo settecento»: «È l'illuminismo italiano che non si presenterà mai come rivoluzionario, ma come riformatore costante ed efficace, soprattutto con quel senso di misura e di equilibrio proprio della mentalità italiana. (...) Serà la sintesi del *buonsenso*, tanto da mutare il significato del termine *filosofo* da uomo di speculazione teorica, ad uomo aperto ed interessato ai problemi pratici della vita; dotato di senso comune e di ragionevolezza pratica.» (Accademia Etrusca di Cortona, Annuario XVII, Nuova serie - vol. X, 1978, p. 66.)

<sup>4</sup> Ce mot nous semble toutefois quelque peu réducteur, dans la mesure où un corps de doctrine spécifique a été constitué par les révolutionnaires corses dès la première moitié du XVIIIe siècle, soit bien avant le généralat de Paoli

non seulement dans les formations dites nationalistes – lesquelles représentent le tiers de l'électorat – mais encore sur l'ensemble du paysage politique insulaire<sup>5</sup>. Lorsque l'on considère la distance existant entre les traditions politiques corse et française, on comprend mieux les difficultés parfois rencontrées dans le dialogue entre l'île et l'hexagone.

## I. Aux origines de la tradition politique corse

### La consulte des théologiens d'Orezza : naissance de la modernité politique

À une époque où dominait la théorie du droit divin chère à Bossuet, les Corses, pour justifier leur insurrection contre Gênes, durent faire appel aux notions théorisées par Thomas d'Aquin et sa postérité – notamment Francisco Suarez –, accusant les Génois d'être « tyrans d'usurpation » mais aussi et surtout « tyrans d'exercice »<sup>6</sup>. Toutefois, et il s'agit ici d'un point essentiel, les théologiens corses réunis en consulte à Orezza en mars 1731 prolongeront – ou plutôt transformeront – la doctrine thomiste, pour ouvrir une voie nouvelle, résolument moderne. Jusqu'alors, l'exception tyrannique justifiant la révolte contre un prince devenu tyran d'exercice se fondait toujours sur des considérations religieuses. Ici, au contraire, les arguments des théologiens concerneront le comportement séculier de la Sérénissime République de Gênes (politique judiciaire, fiscale, etc.). Pour la première fois dans l'histoire, les griefs invoqués sont laïcs. Comme l'écrivent Evelyne Luciani et Dominique Taddei : « La politique redescend du ciel sur la terre et, par conséquent, la voie de la pluralité des opinions et des régimes est désormais ouverte. Le concept de “nation” surgit alors, de façon inédite, comme opérateur d'un destin commun, puisque c'est en son nom que l'on peut décider de la légitimité du prince ou de son éventuelle tyrannie... »<sup>7</sup>. Les mêmes auteurs observent que cet argumentaire constitue « la première esquisse du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes »<sup>8</sup>. Formellement, l'argumentation des insurgés corses est présentée comme théologique. En réalité, elle

---

(1755-1769). Toutefois, ce dernier a permis non seulement de réaffirmer cette doctrine sur le plan théorique (cf. *A Giustificazione* de Salvini, en 1758) mais aussi et surtout de la mettre en pratique.

<sup>5</sup> Une continuité peut d'ailleurs être observée à cet égard : dans son étude intitulée *Du suffrage censitaire au suffrage universel : potentialités électorales, stratégies familiales et pouvoir municipal à Calacuccia (XIXe-XXe siècles)*, Hubert Lenziani relève, parmi les idéologies en présence, l'existence d'un courant paoliste (ADECEC, Cervioni, 1991, p. 64). Dans les années 1960, les journalistes parisiens s'étonnaient de ce que le Docteur Giacomi (député UDR puis RPR, entre 1968 et 1981) puisse se déclarer paoliste : « Dans son cabinet, un portrait du *babbu* » (François Caviglioli, « La politichique corse », *Le Nouvel Observateur*, 24 avril 1968, p. 22).

<sup>6</sup> Le tyran *d'usurpation* est celui qui s'empare du pouvoir sans légitimité ; le tyran *d'exercice* est un prince légitime qui se transforme en tyran par ses excès et injustices.

<sup>7</sup> *Les pères fondateurs de la nation corse (1729-1733)*, Albiana, Aiacciu, 2009, p. 220.

<sup>8</sup> Evelyne Luciani, Louis Belgodere, Dominique Taddei, *Trois prêtres balanins au cœur de la Révolution corse*, Piazzola, Ajaccio, 2006, p. 73.

relève d'une philosophie politique nouvelle, profondément laïque. Laïcité, nation<sup>9</sup>, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes : comme on le voit, ces idées aujourd'hui caractéristiques de la modernité sont nées en Corse, terre pourtant catholique, et ce dès la première moitié du XVIIIe siècle. L'apport de la Corse aux Lumières a donc été dans un premier temps théorique. Il sera bientôt pratique avec la constitution d'un état indépendant sous le généralat de Pasquale Paoli (1755). Nous y reviendrons.

## L'influence de l'école de Salamanque : le droit naturel

Avant même le généralat de Paoli, les principales références des « justificateurs »<sup>10</sup> corses, Natali et Salvini en particulier, émanent de la prestigieuse école de Salamanque, qui s'illustra au XVIe siècle dans la fameuse *Controverse de Valladolid*. Salvini cite notamment<sup>11</sup> Domingo de Soto<sup>12</sup>, Luis de Molina<sup>13</sup> et surtout Francisco Suarez<sup>14</sup>. Outre ces auteurs, qu'il mentionnait également, Natali citait déjà en 1736 dans son *Disinganno*<sup>15</sup> un autre théologien de l'école : « Domenico Bannez », à savoir Domingo Báñez<sup>16</sup>. Cette école a été la première à définir le concept de droit naturel en son sens moderne, bien que l'on ait longtemps attribué la paternité de cette idée aux auteurs protestants, à Grotius en particulier. La pensée des auteurs catholiques de la scolastique moderne (« seconde scolastique », 1500-1800)<sup>17</sup> fait aujourd'hui l'objet d'un notable regain d'intérêt. Comme l'écrit Jacob Schmutz : « Longtemps critiquée comme un incompréhensible retour aux lourds systèmes médiévaux après les lumières de la Renaissance, au mieux considérée comme le pâle reflet des ses modèles médiévaux, la seconde scolastique apparaît au contraire aujourd'hui de plus en plus comme le véritable laboratoire intellectuel dans lequel la philosophie moderne – de Descartes à Kant – puisait son vocabulaire et (...) la formulation de

---

<sup>9</sup> Dans le texte de l'assemblée des théologiens d'Orezza, le mot « nation » est utilisé deux fois : « *La nation doit rester armée (...) La nation doit rester unie.* ». Evelyne Luciani et Dominique Taddei font observer que jusqu'alors, le mot « nation » en ce sens moderne n'avait été utilisé que par les théologiens de Westminster, courant radical de la Révolution anglaise, sous Cromwell. (*Op. cit.*, p. 217).

<sup>10</sup> Il s'agit des intellectuels, généralement des clercs, qui justifiaient par leurs écrits la Révolution de Corse.

<sup>11</sup> *Giustificazione della Rivoluzione di Corsica, e della ferma risoluzione presa da' Corsi di non sottomettersi mai più' al dominio di Genova*. Nous nous référons ici, pour les citations, à l'édition de 1758 – Oletta, p. 131.

<sup>12</sup> 1495-1560. Il fut parmi les principaux inspireurs des *Leyesnuevas* (Lois nouvelles) de Charles Quint, qui, en 1542, portèrent interdiction de l'esclavage des Indiens. Les Thomistes eurent en la matière une influence décisive.

<sup>13</sup> 1535-1601.

<sup>14</sup> 1548-1617.

<sup>15</sup> *Disinganno Intorno alla Guerra di Corsica Scoperto da Curzio Tulliano Corso ad un suo amico dimorante nell' Isola*, In Colonia, e in Trevigi, 1736, p. 11.

<sup>16</sup> 1528-1604. Il fut le conseiller de sainte Thérèse d'Ávila. Natali cite également Azorius (Juan Azor, 1535-1559), un théologien espagnol d'une sensibilité plus restrictive à l'égard du droit des peuples (il sera, bien plus tard, approuvé par Bossuet !). L'auteur du *Disinganno*, tout en faisant observer qu'Azor est « *le plus rigoureux en la matière* » (*op. cit.*, p. 44), avance qu'il permet toutefois, dans un cas comme celui dont il est question, de déposer le prince.

<sup>17</sup> On la nomme également « scolastique tardive » ou « baroque ».

nombreux problèmes.»<sup>18</sup> L'auteur qualifie cette scolastique tardive de « véritable antichambre théologique de la modernité »<sup>19</sup>. Comme on le voit, nous sommes loin des vieilles « bombardes »<sup>20</sup> décrites par Jean-Marie Arrighi et Philippe Castellin, lesquels estimaient – à tort selon nous – que les inspireurs principaux des révolutionnaires corses avaient été les auteurs protestants<sup>21</sup>.

Or, les théologiens corses du XVIIIe siècle étaient de toute évidence partie prenante de cette « seconde scolastique » dont l'école de Salamanque constituait le fleuron. Rappelons d'ailleurs les liens qu'ils entretenaient avec l'Espagne : quand Pasquale Paoli rappela dans l'île Francesco Antonio Mariani pour qu'il préside aux destinées de la nouvelle université de Corse (1765), celui-ci se trouvait à l'université d'Alcalà (qui fut au XVIe siècle la deuxième des *universidades mayores*, après Salamanque et avant Valladolid) où, selon F.-J. Casta, il exerçait les fonctions de recteur<sup>22</sup>. BonfigliuGuelfucci, secrétaire de Paoli – et ayant également enseigné à l'université de Corse –, aurait pour sa part été professeur à Salamanque et Alcalà<sup>23</sup>.

Dans les textes des justificateurs corses, la référence à la théorie du droit naturel est omniprésente. La *Giustificazione* de Salvini évoque en particulier le droit naturel pour un peuple de « *pourvoir à sa propre conservation* »<sup>24</sup>.

## II. Pasquale Paoli et les fondements théoriques du paolisme

---

<sup>18</sup> Jacob Schmutz, Université Paris-Sorbonne, *Présentation du projet Scolasticon*, 2008. (<http://scholasticon.fr>).

<sup>19</sup>*Ibid.* L'auteur précise que ces théologiens ont « *accompli des innovations significatives dans le domaine de la logique, de la métaphysique, et de la morale, tout en restant fidèles à la rigueur et à la richesse du vocabulaire de l'aristotélisme médiéval.* »

<sup>20</sup> Dans leurs commentaires aux *Projets de constitution pour la Corse*, Philippe Castellin et Jean-Marie Arrighi comparent saint Thomas et Suarez à des « *...bombardes issues du magasin des antiquités* » utilisées par Natali et Salvini « *pour faire diversion* », leurs vraies références étant Grotius et Pufendorf. (La Marge, Ajaccio, 1980, p. 57).

<sup>21</sup> Dès 1953, José Ferrater Mora pouvait écrire dans un article intitulé « *Suárez and Modern Philosophy* » : « *The rôle played by Scholasticism in modern philosophy nowadays a question of fact. This has been recognized and studied by various scholars.* » (Le rôle joué par la scolastique dans la philosophie moderne est de nos jours une question de fait. Il a été reconnu et étudié par de nombreux chercheurs). (*Journal of the History of Ideas*, Vol. 14, No 4, oct. 1953, p. 532). Dans un registre différent et à la même époque, on s'avisait de l'importance de l'école de Salamanque dans l'histoire des doctrines économiques. (Cf. Marjorie Grice-Hutchinson, *The school of Salamanca. Readings in Spanish monetary theory*, Oxford, 1952).

<sup>22</sup> Article « *Mariani, François Antoine* », *Dictionnaire historique de la Corse*, Albiana, Ajaccio, 2006, p. 602. L'édit portant création de l'université, publié dans les *Ragguagli* (journal officiel de la République paolienne), mentionne pour sa part, entre autres titres, celui de lecteur à l'université d'Alcalà et de membre de l'Académie des conciles. (No 52, novembre 1764, *Ragguagli dell'Isola di Corsica*, 1760-1768, Edition critique établie par Antoine-Marie Graziani et Carlo Bitossi, Ed. Alain Piazzola, Ajaccio, 2010, p. 554).

<sup>23</sup> Antoine-Dominique Monti, *Corse : éléments pour un dictionnaire des noms propres*, ADECEC, article « *GuelfucciBonfigliu* » (<http://www.adecec.net>). Dans son anthologie, H. Yvia-Croce écrit qu'il était membre de l'AccademiadellaCrusca, mais il s'agit probablement d'une confusion avec l'AccademiaEtrusca de Cortona (créée en 1727). En effet, nous avons trouvé, sur le catalogue des éditions anciennes conservées dans les bibliothèques toscanes, un volume (Sisto da Siena, *Bibliothecasanta*, 1626) portant un ex-libris de BonfigliuGuelfucci et se trouvant dans la *BibliotecadelComune e dell'Accademiaetrusca* à Cortona. (LAIIT, Libriantichi in Toscana 1501-1885, [lait.signum.sns.it](http://lait.signum.sns.it)).

<sup>24</sup> Notamment p. 132 de l'édition de 1758 à Oletta.

En 1755, Pasquale Paoli est élu Général de la nation, cet événement ouvrant une période de quatorze années qui ont marqué durablement l'histoire et la pensée politique corses. Au cours de ce mandat, la doctrine élaborée depuis le début de la Révolution sera confirmée et consolidée, notamment à travers la *Giustificazione*, ouvrage de référence publié en 1758 par Don Gregorio Salvini, l'un des proches du Général. Ainsi, Paoli reprend cette doctrine à son compte dans la démarche de création d'un Etat corse. Il y joindra le fruit de sa propre réflexion, apportant une contribution déterminante à ce qui deviendra la tradition politique insulaire.

Afin de cerner ce qui a pu constituer l'apport théorique et pratique de Paoli, il est nécessaire de se pencher sur sa formation intellectuelle et sur ses auteurs de prédilection. Longtemps, une certaine historiographie a présenté le futur chef d'Etat de la Corse comme le disciple des philosophes français, cette interprétation n'étant évidemment pas exempte d'arrière-pensées politiques<sup>25</sup>. Cependant, tout tend à prouver que le général a, en fait, bien davantage été influencé par les Lumières italiennes, et tout spécialement napolitaines. Il reçut en effet l'essentiel de son éducation à Naples et il est avéré qu'il eut pour maître Antonio Genovesi (1713-1769)<sup>26</sup>.

### **Antonio Genovesi : le maître de Paoli**

Antonio Genovesi est l'un des auteurs majeurs des Lumières italiennes, aux côtés de Muratori, Giannone, Beccaria, et bien sûr Vico, dont il fut lui-même le disciple.

On sait que Genovesi sera considéré comme le fondateur de l'économie politique<sup>27</sup>. Cependant, aucun élément précis ne permet d'affirmer que Paoli ait eu connaissance de cet aspect de ses travaux<sup>28</sup>, même si le Général manifesta au cours de son mandat le plus vif intérêt pour les questions économiques.

Dans le domaine religieux, Genovesi aura une position équilibrée : distinguant entre pouvoir civil et pouvoir ecclésiastique, il rejettera toutefois l'attitude antireligieuse largement répandue au sein des Lumières. Cette position sera celle des révolutionnaires corses, dont nous avons vu qu'ils avaient très tôt séparé politique et

---

<sup>25</sup> Parmi les tenants de cette thèse, on trouve naturellement l'auteur profrançais A. Ambrosi (Cf. *Histoire des Corses et de leur civilisation*, Bastia, 1914), qui s'illustra au cours de l'entre-deux-guerres en polémiquant avec les corsistes.

<sup>26</sup> Cf. Fernand Ettori, « La formation intellectuelle de Pascal Paoli (1725-1755) », in *Annales historiques de la Révolution française*, N° 218, octobre-décembre 1974, p. 490 sq. F. Ettori cite le passage des *Lettres académiques* où Genovesi évoque Paoli de façon particulièrement élogieuse : « L'immortale non so se dica Milziade o Epaminonda di Corsica, il nostro Pauli » (Napoli, 1764, 2<sup>e</sup> éd., 1769, p. 197). Observons que cette mention disparaît dans l'édition vénitienne de Pasquali en 1772, mais est présente dans l'édition napolitaine de Porcelli en 1783 (p. 184).

<sup>27</sup> Cf. *Patrimoine littéraire européen. 9. Les Lumières, de l'Occident à l'Orient, 1720-1778*, sous la direction de Jean-Claude Polet, De Boeck Université, Paris - Bruxelles, 1997, p. 439.

<sup>28</sup> Genovesi n'avait pas encore pris cette orientation au moment où il délivra son enseignement à Paoli.

religion sans que jamais ce comportement ne se transformât en refus de toute autorité transcendante comme chez les révolutionnaires français.

Sur la question de l'éducation également, l'influence de Genovesi a sans doute été déterminante dans les orientations de la politique paolienne. À cet égard, les théories de Rousseau – dont l'historiographie à laquelle nous faisons précédemment référence a voulu faire l'un des inspireurs de Paoli – ont été exposées dans un texte fameux : le *Discours sur les sciences et les arts*, dans lequel l'auteur genevois prétend que la culture aurait corrompu les mœurs. Genovesi lui répond à travers un ouvrage ironiquement intitulé *Lettres académiques sur la question de savoir si les ignorants sont plus heureux que les savants* ! Pour lui, l'éducation est la condition de l'émancipation, individuelle et collective : « *Siam per natura nudi, bisognosi, necessitosi, ignoranti, stolti... è vero ; e perciò abbiam bisogno di essere ammaestrati, disciplinati, soccorsi, levati di necessità. Questo fanno le Arti, le Scienze. E voi volete spiantarle?* »<sup>29</sup> (Nous sommes par nature nus, dans le besoin, pauvres, ignorants, stupides... c'est vrai ; c'est pourquoi nous avons besoin d'être instruits, disciplinés, secourus, soustraits à la nécessité. C'est ce que font les arts et les sciences. Et vous voulez les supprimer ? ». Lorsque l'on considère la place de l'éducation dans l'action publique qui fut celle de Paoli – nous pensons notamment à la création de l'université, la « prunelle de ses yeux »<sup>30</sup> – on sent bien que le Général est du côté de Genovesi et non de celui de Rousseau, malgré les contacts qu'il eut avec ce dernier et qui relèvent de ce que nous appellerions de nos jours la communication : il s'agissait surtout de tirer parti de l'intérêt manifesté par une personnalité de cette ampleur à l'endroit de la cause corse...

Quant à Genovesi, il rejoignait par ses choix philosophiques les centres d'intérêt des théoriciens de la Révolution corse, en particulier parce qu'il se situait dans le courant du droit naturel, à l'instar d'une figure considérable de la pensée italienne et européenne, Giambattista Vico (1668-1744), dont il fut le disciple.

### **Giambattista Vico : le maître du maître**

L'étude de la pensée vichienne est ici particulièrement opportune, puisqu'elle permet de reconstituer la généalogie des idées ayant été mises en pratique par Paoli. D'autant que les travaux de Vico et de Genovesi suscitent de nos jours un intérêt croissant.

---

<sup>29</sup>*Lettere accademiche su la questione se sieno piu' felici gl'ignoranti, che gli scienziati*, Giambatista Pasquali, Venezia, 1772, p. 152.

<sup>30</sup>« *Sarà la pupilla degli occhi di Paoli questa università, il simbolo della raggiunta indipendenza e libertà* ». (Franco Venturi, *Settecento riformatore*, « L'Italia dei Lumi [1764-1790] », Einaudi, Torino, 1987, p. 17). L'auteur ajoute que l'ouverture de l'université et l'accès à la culture qu'elle permettait constituait une justification supplémentaire de la Révolution de Corse. (*Ibid.*, p. 18).

Giambattista Vico est notamment considéré comme un inspirateur de l'épistémologie constructiviste et une référence pour le courant de la pensée complexe<sup>31</sup>.

Ce penseur napolitain est connu pour avoir contesté l'hégémonie de la philosophie cartésienne et de sa « méthode géométrique ». Vico propose une démarche scientifique radicalement nouvelle, conjuguant la philosophie, laquelle conduit au *verum* (vrai) et la philologie, permettant d'atteindre le *certum* (certain)<sup>32</sup>. Observons que la philologie au sens où l'entend Vico est largement axée sur l'étude des historiens de l'antiquité, lesquels permettent d'accéder au fonctionnement réel des sociétés humaines<sup>33</sup>. En effet, en vertu de son principe « *Verum ipsum factum* » (Le vrai est le faire même), Vico estime que l'homme peut connaître la société parce qu'il en est l'auteur, comme Dieu est celui de la nature. Ainsi, il reproche aux théoriciens du droit naturel depuis Grotius d'avoir négligé l'histoire et le droit romains et d'avoir soumis la connaissance à des abstractions logiques<sup>34</sup>. Cette méfiance vis-à-vis des abstractions sera partagée par son disciple Genovesi, qui, lorsqu'il commentera une traduction italienne de *L'Esprit des lois* (Naples 1777), reprochera à Montesquieu « l'abstraction et l'esprit de système résumés dans le mot de "métaphysique" », les corrigeant « au nom d'une réalité psychologique et sociale exactement observée. »<sup>35</sup> Cette réalité « exactement observée », c'est bien le *certum* vichien.

## La double source de la politique paolienne

Comme nous l'avons vu précédemment, Pasquale Paoli a prolongé la doctrine élaborée par les premiers justificateurs. La *Giustificazione* publiée par Salvini au cours du généralat (1758) reprend les orientations définies dès le congrès d'Orezza (1731) et confirmées par le *Disingannu* de Natali (1736), que Paoli connaissait évidemment<sup>36</sup>. Mais la formation et les lectures italiennes du chef de l'Etat corse constitueront également un apport considérable.

---

<sup>31</sup> Cf. Réseau Intelligence de la Complexité, « Ecouter Giambattista Vico... », site internet du RIC, animé par l'association européenne Modélisation de la Complexité (MCX) et l'Association pour la Pensée Complexe (APC), <http://www.intelligence-complexite.org>, consulté le 8.IX.2013.

<sup>32</sup> « *La Filosofia contempla la Ragione, onde viene la Scienza del Vero ; la Filologia osserva l'autorità dell'umano arbitrio, onde viene la Coscienza del Certo.* » (La philosophie contemple la raison, d'où vient la science du vrai, la philologie observe l'autorité de l'arbitre humain, d'où vient la conscience du certain.) (G. Vico, *La Scienza Nuova 1730*, Alfredo Guida Editore, Napoli, 2004, p. 94). Vincenzo Ferrone écrit : « Il n'était pas permis de procéder dans la connaissance uniquement par abstractions logiques : toutes les formes de connaissance devaient toujours être considérées , à la fois, comme des produits de l'histoire et de l'esprit, et donc de la correspondance du "certain" et du "vrai". » (*La politique des Lumières. Constitutionnalisme, républicanisme, Droits de l'homme, le cas Filangieri*, L'Harmattan, Paris, 2009, p. 122). « ...la leçon de Vico (...) séparait, mais en même temps, reconduisait à l'unité dialectique, philosophie et histoire, l'histoire idéale et éternelle par rapport au cours historique concret des nations... » (Ibid., p. 124).

<sup>33</sup> G. Vico, *La Scienza Nuova 1730*, *op. cit.*, p. 94.

<sup>34</sup> Cf. Vincenzo Ferrone, *La politique des Lumières...*, *op. cit.*, p. 122.

<sup>35</sup> Fernand Ettore, « La formation intellectuelle de Pascal Paoli... », *art. cit.*, p. 496.

<sup>36</sup> Cf. Antoine-Marie Graziani, *Pascal Paoli, père de la patrie corse*, Tallandier, 2002, p. 91.

Nous avons déjà évoqué la manière dont le général a réservé une place centrale à la politique éducative, conformément aux enseignements de Genovesi.

Par ailleurs, on ne trouve pas dans l'action politique de Paoli la moindre attention à ces abstractions chères aux révolutionnaires français et dont les Lumières italiennes se défiaient. Comme plus tard les pères fondateurs américains, il recherchera sans cesse des équilibres entre les pouvoirs, attitude qui se manifestera tant dans l'élaboration des institutions de la Corse indépendante que dans ses relations concrètes, souvent conciliantes, avec les *partiti* (« clans »). Héritier des théologiens thomistes<sup>37</sup> de la première moitié du siècle, grand lecteur de Polybe<sup>38</sup>, il opte naturellement pour un régime mixte<sup>39</sup>.

Outre Polybe, Paoli a dévoré Tite-Live et Plutarque<sup>40</sup>. Comme Vico et Genovesi, il attache la plus grande importance à ces références antiques qu'il convoque volontiers dans la gestion politique quotidienne, ainsi que l'atteste sa correspondance : « ...ses grands hommes sont plus romains que grecs (...) Le moindre événement réveille en lui un souvenir et provoque une comparaison. Clément<sup>41</sup> dresse-t-il un plan pour s'emparer d'un fortin ? C'est un disciple d'Annibal. Un chef corse déguise-t-il sa timidité sous le nom de prudence ? Paoli écrit qu'il se prend à tort pour Fabius Maximus... »<sup>42</sup>

Par ailleurs, la politique religieuse du Général de la nation sera conforme à la fois aux enseignements des théologiens corses du début de la Révolution et aux principes appris de Genovesi : il garantit l'autonomie du politique et assure la sécularisation de la société sans toutefois chercher à en éjecter le fait religieux. La tolérance à l'égard des juifs – ainsi que leur intégration au système politique<sup>43</sup> – constitue pour l'époque un fait particulièrement remarquable. L'attitude latitudinaire de Paoli a pu lui être reprochée, voire son anti-curialisme<sup>44</sup>. Il a cependant ouvert une voie d'avenir face à tous les sectarismes, de son époque et de celles qui suivirent.

---

<sup>37</sup> Selon Thomas D'Aquin, le régime mixte (monarchie-aristocratie-démocratie) constitue la meilleure organisation possible pour un gouvernement (Cf. *Somme théologique*).

<sup>38</sup> Polybe décrit la Constitution romaine comme une heureuse conciliation d'éléments démocratiques, aristocratiques et monarchiques.

<sup>39</sup> Cf. Marie-Thérèse Avon-Soletti, *La Corse et Pascal Paoli. Essai sur la constitution de la Corse*, La Marge, Ajaccio, 1999, p. 362.

<sup>40</sup> Fernand Ettore, « La formation intellectuelle de Pascal Paoli... », *art. cit.*, p. 502.

<sup>41</sup> Clément Paoli, frère de Pascal.

<sup>42</sup> Fernand Ettore, « La formation intellectuelle de Pascal Paoli... », *art. cit.*, p. 502.

<sup>43</sup> On pourrait citer à cet égard la fameuse affaire du « Juif de L'île Rousse ». Interrogé par son administration sur la question du droit de vote d'un citoyen non chrétien, Pascal Paoli répond en ces termes dépourvus d'ambiguïté : « La liberté en Corse ne confesse pas et ne consulte pas l'Inquisition ». (Cf. Fernand Ettore, « La République paolienne », in *Le Mémorial des Corses*, Ajaccio, 1982, vol. 2, p. 349.

<sup>44</sup> L'abbé Casanova indique même qu'« il aurait (...) acheté et vendu les oeuvres de Paolo Sarpi. » (*Histoire de l'Église corse*, Zicavo, 1931, p. 102).

De Machiavel, il a retenu – et intégré à son action – les deux versants : l'interprétation républicaine est présente dans sa correspondance<sup>45</sup>, mais également un réalisme quelque peu cynique parfois brutalement exposé : « ...*tu solo puoifare il granservizio alla patria di divider salutevolmentequestopaese in due partiti.* » (...toi seul peux rendre le grand service à la patrie de diviser salutairement ce village en deux partis)<sup>46</sup>. Plus loin dans la même lettre, Paoli fait explicitement référence à Machiavel : « *All'uso di Machiavello...* » (À la manière de Machiavel...)<sup>47</sup>.

Antoine-Marie Graziani observe fort justement que la raison d'Etat est, chez Paoli, quelque peu tempérée par les notions de « bien commun » et d'« union commune »<sup>48</sup>. Les mots reviennent régulièrement sous sa plume : « le bien particulier doit céder au bien public »<sup>49</sup>. Ici encore, on retrouve les enseignements de la doctrine thomiste : « ...le bien de la communauté est (...) plus divin que celui de l'individu »<sup>50</sup>.

### III. La pensée politique corse chez Napoléon Bonaparte

Depuis des décennies, on a pris l'habitude d'opposer les deux grandes figures politiques corses, Paoli et Napoléon. Dans une certaine mesure, cette présentation des choses a sa légitimité. Elle constitue néanmoins une réduction à une idée simple d'une réalité extrêmement complexe. Tout d'abord parce que le jeune Napoléon a été, tout comme ses parents, un fervent admirateur du Babbu di a Patria. Ensuite et surtout, parce que l'Empereur a reçu en héritage la pensée paoliste et, plus généralement, la tradition politique corse. Depuis quelques années, des tentatives de rapprochement de ces deux figures ont été opérées. On citera notamment l'ouvrage *Bonaparte et Paoli. Aux origines de la question corse*, de Charles Napoléon<sup>51</sup>. Par ailleurs, dans une communication prononcée en 2010 à l'université de Corse<sup>52</sup>, Marie-Thérèse Avon-Soletti a proposé d'établir une filiation politique entre les deux grands hommes. Elle met en évidence un certain nombre de points communs :

- La responsabilité du chef d'Etat devant le peuple, qui deviendra l'un des critères du Bonapartisme. L'auteur observe à cet égard : « Ce concept, qui est

---

<sup>45</sup> Cf. Fernand Ettore, « La formation intellectuelle de Pascal Paoli... », *art. cit.*, p. 499.

<sup>46</sup> Lettre à GiovanQuilicoCasabianca, 16 septembre 1755 (Pascal Paoli, *Correspondance*, Edition critique établie par Antoine-Marie Graziani et Carlo Bitossi, volume I, pp. 178 sqq.)

<sup>47</sup> *Ibid.*

<sup>48</sup> Antoine-Marie Graziani, *Pascal Paoli...*, *op. cit.*, p. 94.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>50</sup> Thomas d'Aquin, *La Somme contre les Gentils*, livre 3<sup>e</sup>, chap. 17, p. 423 (<http://bibliotheque.editionsducerf.fr>).

<sup>51</sup> Perrin et Editions de La Marge (Ajaccio), 2000.

<sup>52</sup> « Napoléon et Pascal Paoli : une filiation, la même capacité à réaliser l'unité », *Attentes et sens autour de la présence du mythe de Napoléon aujourd'hui*, Actes du colloque international organisé les 6, 7, et 8 septembre 2010 à Corte, sous la direction de Jean-Dominique Poli, Editions Alain Piazzola – Università di Corsica, Ajaccio, Corti, 2012, p. 155-168.

étranger à la France continentale, sort directement du Généralat de Pascal Paoli dont Napoléon Bonaparte est l'héritier dans ce domaine et qu'il lèguera à sa descendance politique. »<sup>53</sup>

- Sur le plan religieux, une inversion du principe en vigueur dans l'Europe du XVIII<sup>e</sup> siècle selon lequel « la population doit suivre la religion de son chef d'Etat » : « Le gouvernement est au service de la communauté et non l'inverse. Pascal Paoli le sait, et Napoléon Bonaparte reprendra cette même pensée (...) pour rétablir la paix religieuse en France. »<sup>54</sup>
- Une action résolue en faveur de la réconciliation et de l'union nationale. M.-T. Avon-Soletti rappelle le « contexte désastreux » de la Corse de 1755 et, davantage encore, de la France de 1799, avant de montrer comment les deux situations furent surmontées par la « politique d'union »<sup>55</sup>.

Ces rapprochements opérés par M.-T. Avon-Soletti paraissent tout à fait opportuns, avec une réserve toutefois s'agissant du troisième point : on trouve bien, chez Napoléon comme chez Paoli, cette magnanimité et cette volonté de réconciliation – « c'est-à-dire l'oubli des vieilles haines stériles... »<sup>56</sup> –, mais l'un et l'autre n'adoptent cet état d'esprit qu'après avoir vaincu leurs adversaires, à savoir les nations ennemies pour le premier, les clans rivaux pour le second. En cela, ils ont bien retenu la leçon de Machiavel qui enseigne de prendre en compte les cycles politiques et de demeurer attentif à la « *qualità dei tempi* »... Le réalisme machiavélien, qui nous semble être un élément essentiel de la pensée de Napoléon, ne lui vient pas à l'évidence de son éducation française mais de la Corse et de l'Italie, très concrètement du *paolisme* dans lequel a baigné sa famille. Dans sa *Nouvelle histoire de l'Empire*, Thierry Lentz observe que *Le Prince* « semble avoir été écrit pour Napoléon », rappelant que ce dernier « disait lui-même qu'il était “tantôt renard, tantôt lion”, ajoutant que “tout le secret du gouvernement consiste à savoir quand il faut être l'un ou l'autre” »<sup>57</sup>. On reconnaît ici la fameuse parabole machiavélienne dont Paoli avait fait – longtemps avant l'Empereur – sa règle de conduite : « ... *bisognachefaccia da leone e da volpe* »<sup>58</sup> (Je dois agir comme un lion et comme un renard).

Autre point commun dans l'action publique de ces deux hommes d'Etat : la place donnée à l'éducation. Dans un article très complet sur le sujet, *Napoléon*

---

<sup>53</sup>*Ibid.*, p. 160.

<sup>54</sup>*Ibid.*, p. 162.

<sup>55</sup>*Ibid.*, p. 164 sq.

<sup>56</sup>*Ibid.*, p. 167.

<sup>57</sup> Tome III, *La France et L'Europe de Napoléon. 1804-1814*, Fayard, 2007, prologue : « Le prince et le temps ».

<sup>58</sup> Lettre de Paoli à Salvini, du 18 juin 1760, citée dans : Fernand Ettore, « La formation intellectuelle de Pascal Paoli... », *art. cit.*, p. 499.

organisateur de l'Université, Jean-Olivier Boudon observe qu'« en bon lecteur de l'*Esprit des lois* de Montesquieu, Napoléon est convaincu de l'importance de l'éducation pour inculquer aux enfants l'amour de la patrie »<sup>59</sup>. Montesquieu certes, mais cette idée lui venait aussi et surtout de l'expérience de l'université paolienne que son père avait fréquentée et dont l'objectif patriotique était clairement affirmé<sup>60</sup>.

Enfin, observons que la politique de Napoléon en matière de religion ressembla à maints égards à celle de Paoli : elle consista à rompre avec la politique anti-religieuse des révolutionnaires français, tout en assurant l'indépendance de l'ordre politique par rapport à l'ordre ecclésial. Son attitude vis à vis des juifs et sa volonté d'intégration politique de ces derniers à l'Etat français évoque également l'action publique paolienne<sup>61</sup>. Au demeurant, ce n'est pas seulement en matière religieuse que Napoléon entendit rompre avec la « politique de la table rase » des révolutionnaires français, qui avait peu séduit les Corses : « Je me tiens solidaire de tous, de Clovis au Comité de Salut public »<sup>62</sup>. On trouve d'ailleurs, dans les textes de référence des révolutionnaires insulaires, la même affirmation d'une continuité historique nationale<sup>63</sup>.

Sur un plan plus pratique, on peut rappeler que Paoli avait été – comme plus tard Napoléon Bonaparte avec son fameux *Bulletin de la Grande Armée* – un expert en matière de propagande. N'écrivait-il pas en 1759 : « *Ed oh che guerra fa a 'Genovesi la stampa!... Ho mandato a stampare ancora un manifesto de 'Genovesi colle note d'un corsô, e da questo appariranno, e le nostre ragioni e le imposture de 'nostri nemici...* » (Oh! quelle guerre fait aux Génois la presse!... J'ai encore envoyé à l'imprimerie un manifeste des Génois avec les notes d'un Corse. Ainsi apparaîtront et notre bonne foi, et les impostures de nos ennemis...)<sup>64</sup>.

Enfin, comment ne pas voir que Napoléon n'a jamais cessé de se comporter comme – selon la formule de Barrès – un « chef de clan du pays corse »<sup>65</sup>, y compris lorsque, parvenu au sommet de sa carrière, il avait le pouvoir de distribuer les royaumes à ses proches ?

---

<sup>59</sup> In *Revue du Souvenir Napoléonien*, N° 464, avril-mai 2006.

<sup>60</sup> «...al servizio di Dio, e della Padria» (*Raguagli de l'Isola di Corsica*, Num. XI, novembre 1764). Cf. également Eugène F.-X. Gherardi, « Aux origines de l'université de Corse », in *Histoire de l'École en Corse*, sous la direction de Jacques Fusina, Albiana, 2003, p. 117-174 ; Dominique Verdoni, « L'université : mythe et réalités », in *Histoire de l'École en Corse*, p. 561-580.

<sup>61</sup> Cette volonté d'intégration ne saurait être contestée, même si l'attitude de Napoléon à l'égard des juifs est controversée sur d'autres points.

<sup>62</sup> Cf. Louis Madelin, *Histoire du Consulat et de l'Empire. La crise de l'Empire, 1810-1811*, Hachette, 1937, p. 11.

<sup>63</sup> Cf. la *Giustificazione* de Salvini.

<sup>64</sup> Lettre à Rivarola, citée par Marie-Thérèse Avon-Soletti, *La Corse et Pascal Paoli...*, *op. cit.*, p. 926.

<sup>65</sup> Maurice Barrès, *Les déracinés*, Plon, 1967, p. 233.

Au terme de cette étude, il apparaît clairement que la spécificité de la politique corse – spécificité laissant souvent perplexes les observateurs extérieurs – tient largement à une pensée et une pratique se démarquant clairement de ce que l'on peut observer de l'autre côté de la mer, singulièrement au nord. Depuis deux cent cinquante ans, l'influence française a certes marqué la vie publique corse, notamment sur le plan institutionnel. Mais cette organisation administrative imposée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle n'a pas bouleversé les fonctionnements politiques de la société corse traditionnelle. Sur le plan des idées, les couches profondes de la pensée politique insulaire sont toujours à l'œuvre. Or, ces dernières sont parfaitement étrangères à la vision française de l'action publique. En particulier, la bipolarisation gauche/droite est loin de structurer le paysage électif. Même si ces notions sont présentes dans le débat, elles revêtent souvent un caractère purement théorique, voire artificiel. L'électorat se montre davantage attaché à un chef ou à un *partitu* qu'à l'affiliation à une formation parisienne (dont peut du reste changer le leader sans que cela ne trouble outre mesure ses électeurs). Depuis plusieurs siècles, la question structurante majeure demeure celle de l'avenir de l'île. Prénante au cours de l'entre-deux-guerres, elle est revenue au premier plan dans les années 1970. Une illustration de ce caractère structurant : en 1992, face à une percée électorale des nationalistes, la « gauche » et la « droite » s'unissent sans hésiter au sein du même Conseil exécutif pour leur faire barrage. Mais la démarcation nationalistes/antinationalistes n'est pas non plus pertinente à toutes les époques : au début des années 2000, lors du « processus de Matignon », l'opposition se fait entre « évolutionnistes » et « anti-évolutionnistes ». On voit bien à travers ces exemples que le partage s'effectue prioritairement dans l'île en fonction de critères spécifiques, extérieurs à la politique française. Ainsi, en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, la question essentielle qui occupe les esprits demeure celle que se posèrent Paoli et le jeune Bonaparte : quel destin pour la Corse ?